

Fiche Action N°14 : Coordination des actions et des missions des CMP et des CMPP

Porteur de l'action	CH Laborit-PUPEA PEP86
Axes du DTSM	<ul style="list-style-type: none"> 1. L'accès de la population au diagnostic et aux soins psychiatriques 4. La continuité et la coordination des prises en charge et des accompagnements prenant en compte les réponses à apporter lors du passage à l'âge adulte et celles liées au vieillissement.
Priorité du PTSM	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Priorité 1 : Le repérage précoce des troubles psychiques, l'accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements conformément aux données actualisées de la science et aux bonnes pratiques professionnelles.
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Nouveau-Nés, enfants, adolescents
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> ● Nette augmentation des demandes de consultations psy chez les 0-18 ans depuis 15 ans sans augmentation des moyens en proportion ● Disparité de l'accès aux soins pys sur le territoire : zone rurale, difficulté de mobilité des usagers ● Maillage territorial insuffisant ● Déficit quantitatif et qualitatif de prise en charge pluridisciplinaire sur l'ensemble du territoire ● Déficit de consultations avancées en santé mentale ● Besoin d'un repérage précoce des troubles psychiques et des troubles du développement ● Déficit de professionnels médicaux et paramédicaux dans le médico-social et le sanitaire : psychiatre en EMS, orthophonistes, psychomotriciens ● Manque de coordination entre les acteurs ● Manque de coordination CMP/CMPP ● Nécessité de projet de soin partagé entre sanitaire, médico-social et éventuellement libéral ● Permettre aux enfants à risque de pathologie développementale, et à leur famille, d'être accompagnés vers les structures de soins adaptées aux troubles constatés (CMP, CAMSP, SESSAD...) ● Définir et clarifier les différentes missions et critères de mode de prise en charge des structures de consultation (CMP, CMPP, CAMSP), afin de pouvoir orienter au mieux le grand public.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> » A partir du nouveau cahier des charges des CMPP en cours d'élaboration à l'ARS NA, « redéfinir l'articulation des CMPP avec les CMP des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, avec les CAMSP et, dans une moindre mesure, avec les SESSAD ». Les activités de ces services se superposent par certains aspects (missions, indications, tranches d'âge, etc.). Il s'agit d'établir des complémentarités, de développer des coopérations actives pour mettre en place des modalités d'accompagnement optimales et de définir les orientations les plus pertinentes (orientations qui peuvent évoluer en fonction du jeune accompagné) » Améliorer le maillage territorial » Améliorer la collaboration entre Médico-social, social, professionnels libéraux et pédopsychiatrie

Public cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Enfant 0/20 ans et leurs familles ● Les professionnels de 1er recours ● Les acteurs du social et médico-social ● Les usagers et leurs représentants
Étapes	<p>Moins d'un an</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Redéfinition des missions du CMPP en fonction du cahier des charges défini par l'ARS NA ● Évaluation des moyens actuels existants sur l'ensemble du territoire (sanitaire et médico-social) ● Évaluation des besoins actuels sur l'ensemble du territoire pour proposer un parcours de soin cohérent et adapté à chaque situation. <p>À 1 à 3 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Définir les modalités de collaboration entre CMP/CMPP/CAMSP
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ● CH Laborit ● PEP86 ● APSA ● AADH (Loudun)
Financement	<p>👉 Pas de financement</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de relais entre les structures ■ Délais d'attente ■ Durée moyenne de suivi